

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme GARCIA Sylvie, Maire.

Présents :

Mme GARCIA, Maire,

M. BONNEFOI, Mme AUSSENAC, M. DAL MOLIN, M. PALMA, Adjointes,

M. TERRAL, M. VALATX, M. RABEAU, Mme TRIFT, Mme LIVIERO, Mme BRETAGNE, Mme FORBRAS, Conseillers Municipaux.

Excusés représentés :

Mme CRANSAC VELLARINO qui a donné procuration à M. BONNEFOI

Mme BESSOLLES qui a donné procuration à Mme AUSSENAC

M. BREILLER TARDY qui a donné procuration à Mme BRETAGNE

M. LELIEVRE qui a donné procuration à Mme LIVIERO

Absents : /

Secrétaire de Séance : M. DAL MOLIN Jean-Charles

Mme le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Mme BRETAGNE fait part des remarques de M. BREILLER-TARDY :

- Les chiffres donnés à l'assemblée, sur l'aménagement du site de l'ancienne Tonnellerie lors de la séance du 13 mars 2025 qui auraient été communiqués lors de la séance du 19 décembre 2023, ne l'ont pas été.
- Pourquoi le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 n'a pas été publié sur le site de la Mairie ?

Mme LIVIERO précise que le tableau récapitulatif des chiffres donnés le 13 mars 2025, ne figure pas dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

Mme le Maire procèdera aux vérifications.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité par 12 voix pour (dont 2 représentées) et 4 voix contre (dont 2 représentées).

I – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire cède la parole à Mme AUSSENAC Jacqueline, Adjointe déléguée aux finances pour la présentation du compte de gestion 2024 du Trésorier Municipal à l'Assemblée, dont le total des dépenses et des recettes ainsi que les résultats comptables de chaque section, sont conformes au compte administratif 2024.

Mme le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette question.

Délibération 13/2025

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Considérant la présentation du budget 2024, des décisions modificatives qui s'y rattachent, des recettes et des dépenses de l'exercice,

Après s'être assuré de la reprise des écritures comptables tant en dépenses qu'en recettes,

Statuant sur l'exécution du budget communal de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2024**
- **dit que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation sur la tenue des comptes.**

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Délibération 14/2025

Mme le Maire cède la présidence à Mme Aussenac Jacqueline, adjointe aux finances pour la présentation du compte administratif du budget communal 2024 exposé en commission Finances du 11 mars 2025.

Mme Aussenac apporte des précisions sur les principaux postes de dépenses et de recettes.

Fonctionnement (F)

Mandats émis :	1 060 505.72 €
Titres émis :	1 312 033.68 €
Résultat exercice 2024 :	Excédent : + 251 527.96 €
Résultat reporté 2023 :	Excédent : + 130 310.67 €
Résultat de clôture 2024 :	Excédent: + 381 838.63 €

Investissement (I)

Mandat émis :	675 736.73 €
Titres émis :	752 526.61 €
Résultat exercice 2024 :	Excédent : + 76 789.88 €
Résultat reporté 2023 :	Excédent : +158 064.44 €
Résultat de clôture 2024 :	Excédent :+234 854.32 €

Soit : - résultat global de l'exercice (F + I) Excédent : + 328 317.84 €

- résultat total de clôture (F + I) Excédent : + 616 692.95 €

Restes à réaliser (I)

Dépenses : 1 468 190.31 €

Recettes :	1 071 636.33 €
Soit déficit RAR :	- 396 553.98 €
<u>Résultat final (F + I)</u>	<u>Excédent + 220 138.97 €</u>

Mme LIVIERO demande des précisions concernant la nacelle.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un achat pluri communal (Brens – Cadalen – Lagrave - Lisle sur Tarn), la commune de Lagrave assurant la gestion de l'équipement. La convention avait été soumise au Conseil Municipal.

Mme BRETAGNE :

- *précise que son groupe n'a pas de question car elles ont été posées en Commission Finances.*
- *relève comme l'année précédente, un résultat comptable important et, qu'il serait intéressant d'utiliser un peu plus ces fonds en fonctionnement pour des subventions, ou en investissement ; une commune n'ayant pas vocation à faire du résultat*
- *précise que malgré leur désaccord sur le fond sur le budget et notamment sur les restes à réaliser, la présente délibération portant sur le compte administratif, qui retrace la comptabilité, ne pose pas de difficulté.*

Mme le Maire quitte la séance pour permettre au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2024 du budget communal est adopté à l'unanimité.

III – AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire cède la parole à Mme AUSSÉNAC Jacqueline, adjointe aux finances pour la présentation des résultats.

Elle rappelle que la commission finances du 11 mars 2025 a proposé de couvrir le besoin de financement en investissement et de laisser le solde du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement afin de pouvoir lors du vote du budget 2025 procéder au prélèvement des crédits de fonctionnement disponibles pour financer les projets d'investissement 2025.

Mme BRETAGNE :

- *réitère une remarque exprimée en commission finances : la proposition de laisser le solde du résultat de fonctionnement, justifiée par la nécessité d'anticiper le départ à la retraite de la secrétaire générale de Mairie, avec quelques mois de tuilage avec le futur agent.*

Mme AUSSÉNAC complète, en précisant effectivement, qu'il s'agit de prévoir des crédits pour faire face à plusieurs types de dépenses exceptionnelles.

Mme BRETAGNE rappelle l'existence d'une commission ressources humaines qui ne s'est jamais réunie.

Mme le Maire précise que cette commission s'est déjà réunie plusieurs fois, lors des différentes embauches et qu'elle sera convoquée pour ce nouveau recrutement.

Mme AUSSENAC fait part des interrogations concernant la modification d'imputation comptable de la contribution au SDET relatives aux équipements LED, sollicitée par le Trésor Public, qui demande dorénavant, l'inscription des crédits en fonctionnement, sachant que jusqu'à ce jour, ces dépenses relevaient de la section investissement et donnaient lieu à des amortissements.

Mme le Maire invite ensuite l'assemblée à délibérer sur l'affectation des résultats comptables 2024.

Délibération 15/2025

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Communal de la Commune de Brens fait apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

- Résultat cumulé au 31/12/2023	Excédent :	+ 158 064.44 €
- Résultat de l'exercice 2024	Excédent :	+ 76 789.88 €
- Résultat comptable cumulé au 31/12/2024	Excédent :	+ 234 854.32 €

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2025 à la ligne 001 Recettes.

- Restes à réaliser Recettes	+ 1 071 636.33 €
- Restes à Réaliser Dépenses	- 1 468 190.31 €
- Solde Restes à Réaliser	Déficit : - 396 553.98 €

⇒ **Soit un besoin de financement de 161 699.66 €**

SECTION FONCTIONNEMENT

- Rappel du résultat cumulé au 31/12/2023	Excédent :	+ 458 136.07 €
- Déduire partie affectée à l'investissement en 2024 :		- 327 825.40 €
- Résultat de l'exercice 2024	Excédent :	+ 251 527.96 €
- Résultat comptable cumulé au 31/12/2024	Excédent :	+ 381 838.63 €

⇒ **Le résultat à affecter est positif : + 381 838.63 €**

Sur proposition de Mme le Maire, et suivant l'avis de la Commission Finances du 11 mars 2025 conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide de l'affectation suivante :**

- Couverture du besoin de financement au budget 2025 (C/1068)	161 699.66 €
<i>(Résultat fonctionnement disponible (381 838.63€-161 699.66€) : 220 138.97€ à affecter)</i>	
- Affectation en réserves supplémentaires au budget 2025 (C/1068)	0
- Report à nouveau au budget 2025 (C/002 recettes)	220 138.97 €

IV – ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS EN 2024

Mme le Maire fait part à l'Assemblée de l'Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2024 qui a été transmis aux conseillers municipaux.

V – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Délibération 16/2025

Suite à l'analyse des dossiers de demandes de subventions des associations locales effectuée par Mme AUSSENAC Jacqueline, Adjointe aux finances, Mme le Maire fait part à l'assemblée des propositions d'attribution de la Commission Finances du 11 mars 2025.

Le Conseil Municipal, à la majorité : 13 pour (dont 4 représentés), 0 contre, et 3 abstentions (3 élus membres du bureau de certaines associations locales n'ayant pas pris part au vote) **approuve** :

- **le tableau récapitulatif des subventions 2025 aux associations locales, dont le montant total de 26 165.00 € (dont 5 000 € en fonds réservés) sera inscrit au C/65748 du budget Communal 2025**
- **les subventions feront l'objet d'un versement unique en mai 2025.**

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS
ADDT	200.00 €
ADMR (Services ménagers)	1 600.00 €
APE	2 700.00 €
ATHLETISME	800.00 €
BRENS ELITE ULTIMATE RUNNING KLUB (BEURK)	500.00 €
URG XV (rugby)	2 300.00 €
CAB (comité animation Brensol)	3 500.00 €
CAMP DE BRENS	1 000.00 €
GENERATION MOUVEMENTS	1 000.00 €
JARDINS DE LA FORME	150.00 €
LES DEMOISELLES DE BRENS (Majorettes)	500.00 €
US BRENS FOOTBALL	2 500.00 €
USEP	1 200.00 €
ADDAH MUTILES	200.00 €
FNACA	150.00 €

JEUNES SAPEURS POMPIERS	100.00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	150.00 €
RESTOS DU CŒUR	400.00 €
ALMA	320.00 €
ASSOCIATIONS DES MAIRES	970.00 €
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU TARN (AMR81)	175.00 €
PAROLES DE FEMMES	500.00 €
TENNIS CLUB GAILLAC	250.00 €
FONDS RESERVES	5 000,00 €
TOTAL	26 165,00 €

VI – CONVENTION « PLATE-FORME MARCHES PUBLICS AWS-ACHAT » MISE A DISPOSITION PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN – REVISION TARIFAIRE

Délibération 17/2025

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 23 octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé de passer une convention avec l'association des Maires et des élus locaux du Tarn pour bénéficier de la mise à disposition de la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics AWS-Achat, habilitée, afin de permettre à la Collectivité d'effectuer ses consultations en conformité avec les règles de la commande publique.

Elle fait part de la révision tarifaire des publications de marchés à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Prix d'un marché : 40 € TTC
- Demande de devis : 6 € TTC
- Certificat de chiffrage / déchiffrage : 15 €

et précise que les cotisations annuelles demeurent inchangées :

- pour 1 à 5 marchés : 50 €
- de 5 à 10 marchés : 100 €
- pour 11 marchés et plus : 150 €

La convention proposée prendra effet à compter de sa signature pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans.

Elle pourra être dénoncée 3 mois avant la date d'anniversaire de sa signature.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention annexée à la présente,**

	<u>Montant</u> : 51 576.00 € HT	
N° 11	Sols souples / sols et murs durs <u>Attributaire</u> : Entreprise CONCEPT CARRELAGE – 81000 ALBI <u>Montant</u> : 43 000 € HT	
N° 12	Serrurerie <u>Attributaire</u> : Entreprise VERDIER Robert et Yannick – 81600 BRENS <u>Montant</u> : 13 245.00 € HT	
N° 13	Enduits - Revêtement de façades <u>Attributaire</u> : Entreprise MALIE INNOVATION – 81300 GRAULHET <u>Montant</u> : 27 883.10 € HT	
N° 14	Peinture – Nettoyage <u>Attributaire</u> : Entreprise SARL LACOMBE – 81600 GAILLAC <u>Montant</u> : 17 334.88 € HT	
N° 15	Clôtures - Espaces verts <u>Attributaire</u> : 3D MANAGER SERVICES – 31140 AUCAMVILLE <u>Montant</u> : 40 000.00 € HT	

VIII – DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER

Mme le Maire rend compte à l’assemblée des déclarations d’intention d’aliéner pour lesquelles, elle a renoncé au droit de préemption :

- IA 81 038 25 T00004
Immeuble non bâti – Section ZL n° 470
Lendrevié basse – 37 m² -
Prix : 150 €

IX – INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- **Aménagement espace public côte de l’église**
Les travaux de démolition du hangar sont achevés.
L’architecte du CAUE est revenue le 12 mars pour revoir les lieux après démolition du bâti.
Elle proposera un projet d’aménagement comme pour le square, qui sera présenté en commission travaux pour définir l’aménagement de l’espace public.
- **Aménagement de l’agence postale**
Les travaux sont pratiquement terminés. Les agents techniques communaux ont effectué divers travaux : réfection du sol, aménagement de placards, remplacement de la porte, occultation des vitres, mise en place de barreaux aux fenêtres, de placards, et peinture. Des meubles ont été changés, la climatisation a été mise en place. Des caméras de vidéo surveillance et une sonnette vont être prochainement installées.
Mme BRETAGNE demande pourquoi des caméras de surveillance sont prévues.

- autorise Mme le Maire ou son représentant à procéder à sa signature.

VII – RELEVÉ DE DECISIONS

Mme le Maire rend compte à l'assemblée de la décision n° 1-2025 du 10 mars 2025 :

Attribution des marchés de travaux de construction de 4 logements, rénovation d'un bâti en logement et aménagement d'espaces verts communs, décomposés en 15 lots, comme suit :

N° 1	Voirie - Réseaux divers <u>Attributaire</u> : Entreprise SGTP LACLAU - 81600 BRENS <u>Montant</u> : 180 724.90 € HT	
N° 2	Gros-Oeuvre / Démolition <u>Attributaire</u> : Entreprise F2PC (Bulditec) - 81600 GAILLAC <u>Montant</u> : 158 200.00 € HT	
N° 3	Charpente - Couverture - Zinguerie <u>Attributaire</u> : Entreprise LABORIE Construction bois - 81600 GAILLAC <u>Montant</u> : 82 621.49 € HT (base) 6 151.87 € HT (option photovoltaïque) <u>Soit un total de : 88 773.36 € HT</u>	
N° 4	Etanchéité <u>Attributaire</u> : Entreprise F2PC (Bulditec) - 81600 GAILLAC <u>Montant</u> : 6 893.17 € HT	
N° 5	Isolation <u>Attributaire</u> : Entreprise IPGO - 31120 ROQUES SUR GARONNE <u>Montant</u> : 12 600.00 € HT	
N° 6	Menuiseries PVC - Occultations <u>Attributaire</u> : Entreprise MASSOL Didier - 81380 LESCURE D'ALBIGEOIS <u>Montant</u> : 31 541.00 € HT	
N° 7	Menuiseries intérieures <u>Attributaire</u> : Entreprise MASSOL Didier - 81380 LESCURE D'ALBIGEOIS <u>Montant</u> : 43 354.00 € HT	
N° 8	Plâtrerie - Faux-plafond - Isolation <u>Attributaire</u> : Entreprise TRUJILLO - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS <u>Montant</u> : 45 900.00 € HT	
N° 9	CFO - CFA <u>Attributaire</u> : Entreprise SAM BRANCHE - 81990 CAMBON <u>Montant</u> : 42 000 € HT	
N° 10	Plomberie - Sanitaires - VMC <u>Attributaire</u> : Entreprise GAZ MAINTENANCE SERVICE (GMS) - 81000 ALBI	

Mme le Maire précise qu'elles permettront à l'agent de voir les clients lorsqu'elle travaille dans le bureau à l'arrière et que ces travaux de sécurisation sont pris en charge à 100 % par la poste.

Mme le Maire ajoute que des volets roulants électriques ont été installés à la mairie et à l'agence postale sur les côtés et à l'arrière du bâtiment.

- **Notification d'un fonds de concours de l'agglomération Gaillac Graulhet** de 165 903 € pour la construction des 4 logements sociaux seniors et la réhabilitation du bâti en logement social sur le site de l'ancienne tonnellerie.

X – QUESTIONS DIVERSES

- Mme LIVIERO donne lecture de sa question :

"Le printemps arrive et il est propice à l'entretien un peu plus approfondi des terrains de sports.

Une tondeuse scarificateur a été achetée en 2021 pour 1 montant de 21545€.

Cette tondeuse scarificateur a t elle été utilisée l'année précédente sur le Complexe de Chanterac ?

Ne serait il pas opportun de programmer prochainement son utilisation afin d'éviter que les terrains ne deviennent impraticables et donc dangereux ?

Plus largement, ne serait il pas intéressant de prévoir un plan annuel d'entretien de ces terrains ?"

Mme le Maire a posé la question à l'agent chargé de l'entretien de terrains de sport qui a précisé qu'une tondeuse scarificateur : cela n'existait pas. Il s'agit d'une tondeuse achetée en 2021, destinée à la tonte des espaces publics de la commune et non à l'entretien du stade.

Le scarificateur a été effectivement acheté pour le stade.

Mme le Maire précise que la commune est équipée de 2 scarificateurs et que les travaux de scarification et de roulage (même équipement) sont prévus, la semaine prochaine, comme chaque année, à cette période en fonction de la météo. M. PALMA, ayant participé à une journée d'information, indique que cette scarification doit être réalisée 1 à 2 fois/an et que ces travaux seront effectués sur les terrains d'honneur et rugby.

Mme le Maire cite les différentes opérations prévues dans le cadre de l'entretien annuel des terrains de sports :

- Engrais (4 passages), tonte, regarnissage, scarification (2 fois : début hiver – début printemps).

- Mme BRETAGNE donne lecture de sa question :

« Depuis les calculs qui avaient été donnés sur la base du projet initial de la tonnellerie (le premier projet prévoyait plus de maisons), il n'a jamais été présenté, ni en commission, ni en conseil municipal, une analyse permettant de s'assurer que le projet sera rentable pour la mairie (analyse des coûts annuels (impôts, emprunt, travaux...) versus recettes prévisionnelles, actualisé, a minima, sur la durée de l'emprunt). Aujourd'hui, les coûts qui seront engagés sur les futures constructions sont connus et s'élèvent à plus d'1,2 million d'euros

L'analyse de la rentabilité d'un projet est, normalement, un préalable à l'engagement d'une somme aussi importante de fonds publiques. Aussi, pouvez-vous nous présenter à ce jour l'analyse de la rentabilité financière du projet tonnellerie afin de nous assurer qu'il ne mettra pas en difficulté les finances de la commune dans les années à venir, puisque ce document n'a jamais été présenté ni en commission ni en conseil municipal ? »

Mme le Maire indique que l'analyse de la rentabilité ne sera faite que lorsque l'emprunt sera finalisé.

Mme BRETAGNE souhaiterait connaître, avant de réaliser l'emprunt, les charges et les recettes prévisionnelles de cette opération.

Mme le Maire précise qu'avant de décider d'engager le projet, une analyse prospective financière a été réalisée par le CDL (Conseiller aux Décideurs locaux) pour un projet de 1 000 000 €.

Mme BRETAGNE relève que les produits prévisionnels ne sont pas les mêmes, selon le projet de 6 logements ou de 4 logements.

Mme le Maire note que le coût des travaux est lui-même différent.

Mme AUSSENAC et Mme le Maire précisent que l'étude citée, n'est pas celle de THEMELIA mais celle du CDL. Cette analyse prospective financière 2024-2028 à la demande du Maire, qui montre que la Commune a la capacité d'engager un tel projet, sans mettre en difficulté les finances de la Collectivité.

Mme BRETAGNE demande, si elle a été communiquée.

Mme le Maire précise que cette étude était destinée au Maire, à l'origine de la demande.

Mme BRETAGNE demande, si cette étude peut être présentée en Conseil Municipal ou en Commission Finances.

Mme le Maire confirme qu'une fois l'emprunt finalisé, un récapitulatif de l'opération sera présenté aux élus.

Mme BRETAGNE demande si cette étude est complète et prend en compte la fiscalité.

Mme PALOT demande si cette étude ne peut pas être communiquée en toute transparence, pour clore ce chapitre.

Mme le Maire fait part de ses doutes, quant à la clôture du chapitre, et précise que le CDL, lors de la remise de l'étude a insisté sur le caractère confidentiel de ce document destiné au Maire.

Mme le Maire fait part de son ressenti, à savoir qu'elle se sent suspectée de cacher des choses et réaffirme que si l'analyse avait révélé un risque pour la Commune, le projet n'aurait pas été engagé.

Mme BRETAGNE fait part de la possibilité de saisir la CADA pour avoir accès à cette analyse, tout en exprimant son regret d'en arriver là.

Mme le Maire invite Mme BRETAGNE et Mme PALOT à venir en Mairie, consulter cette étude afin de les rassurer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le Maire

Sylvie GARCIA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Garcia', written over a horizontal line.

Le Secrétaire de séance

Jean-Charles DAL MOLIN, Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Charles Dal Molin', written over a horizontal line.